



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIIT :

Prenez avis qu’à sa séance ordinaire du 13 octobre 2026, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine, le Conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Demande 2026-039	Requérant :	Danny Drolet, arpenteur-géomètre
	Numéro de lot :	6 061 943
	Adresse civique :	25, rue des Plaines
	Nature et effet de la demande :	La présente demande de dérogation mineure vise à autoriser une marge avant de 7,54 mètres pour la résidence existante. Le <i>Règlement de zonage numéro 2019-342</i> prescrit, à la grille des usages et normes de la zone H-20, une marge avant minimale de 7,62 mètres. L’autorisation de la demande aurait donc pour effet de permettre une marge avant inférieure de 0,08 mètre à la norme prescrite.
Demande 2026-045	Requérant :	Olivier Landry
	Numéro de lot :	6 062 537
	Adresse civique :	80, chemin de la Beauce
	Nature et effet de la demande :	La présente demande de dérogation mineure vise à autoriser une marge arrière de 7,27 mètres pour la résidence existante. Le <i>Règlement de zonage numéro 2019-342</i> prescrit, à la grille des usages et normes de la zone H-31, une marge arrière minimale de 7,5 mètres. L’autorisation de la demande aurait donc pour effet de permettre une marge arrière inférieure de 0,23 mètre à la norme prescrite.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Sainte-Martine, le 28 septembre 2026.

Joanie Ouellet
Directrice des affaires juridiques et contractuelles
Greffière adjointe